

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VELOS ORGANISEE PAR L'UNION CYCLISTE HAGUENAU



Dimanche 8 mars 2020 à la Salle du Petit Manège de Haguenau
(Centre-ville – Rue de la vieille île)

1. La bourse a pour but de mettre en relation des vendeurs et acheteurs de vélos et de composants cycle. L'Union Cycliste Haguenau sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur.
2. L'Union Cycliste Haguenau assure la surveillance du vélo entre le moment de la dépose et celui de la vente ou de la reprise qui **ne peut dépasser 18h00**.
3. **L'Union Cycliste Haguenau prend 10% sur le prix des vélos vendus et des composants cycle**, ce pourcentage est destiné à compenser les coûts de l'opération. **Aucune commission n'est prise sur les invendus.**
4. **La dépose se fait de 8h30 à 10h30**
 - L'Union Cycliste Haguenau vérifie les caractéristiques du vélo, les coordonnées du vendeur avec justificatif d'identité, le prix de vente proposé et le numéro de vente.
 - L'Union Cycliste Haguenau **remet un coupon vendeur** portant le numéro de vente au déposant.
 - Le vélo est déposé dans l'enclos avec son numéro et son prix sur une étiquette.
5. Seuls les vélos en parfait état de fonctionnement, exempts de tout vice ou défaut qui les rendraient dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés, sont acceptés.
6. **La vente se fait de 11h00 à 17h00**
7. Selon le souhait du vendeur, le vélo pourra être soldé, d'au moins 10%, à partir de 16h00. Cette possibilité sera indiquée sur le vélo par un * sur l'étiquette.
8. L'acheteur règle le montant du vélo en le sortant de l'enclos. Il pourra payer en espèces ou en chèques à l'ordre du vendeur avec justificatif d'identité.
9. Un certificat de vente pourra être remis à l'acheteur, s'il le souhaite, et portant les coordonnées du vendeur.
10. La remise des paiements et la reprise des vélos et des composants cycle non vendus se feront entre 17h00 et 18h00. En cas de vente, le vendeur rétrocède la commission de 10% à L'Union Cycliste Haguenau en chèque ou en espèces.
11. Pour le remboursement ou la reprise d'un vélo, **le coupon vendeur sera exigé.**

Vélo N° :

J'ai pris connaissance du règlement et en accepte les conditions
Signature du vendeur précédé de « lu et approuvé » :